ASSEMBLÉE NATIONALE

ÉRIC COQUEREL
Député de Seine-Saint-Denis
Saint-Ouen, L'Île-Saint-Denis, La Plaine Saint-Denis, Épinay-sur-Seine

QUESTION AU GOUVERNEMENT

29 juin 2018

Question adressée à Madame Agnès Buzyn, ministre des Solidarités et de la Santé
Madame Muriel Pénicaud, ministre du Travail, de l'Emploi, de la Formation professionnelle et du Dialogue social

QUAND L'URSSAF DISSIMULE LE TRAVAIL DE SES EMPLOYÉS !

Monsieur Éric Coquerel, député de Seine-Saint-Denis, interpelle Mesdames les ministres sur le travail dissimulé par l'URSSAF.

En effet, le 2 mai 2018, le syndicat SUD Protection Sociale 93 a déposé une plainte au Procureur de la République de Seine-Saint-Denis contre l'URSSAF Île-de-France pour « travail dissimulé ». Cette plainte fait suite à un refus de régler à ses agents des heures qualifiées d'écrêtées par l'URSSAF : 18.000 heures n'ont jamais été réglées en 2017. Une plainte avait d'abord été déposée en 2017 contre la direction de la CPAM de Seine-Saint-Denis, saisie par l'Inspection du travail pour mener l'enquête : 21.570 heures avaient été restituées aux agents.

Alors que la procédure actuelle contre l'URSSAF de Seine-Saint-Denis est en cours, des agents syndiqués trois chez SUD et une à la CFDT, subissent des pressions de la part de la direction menaces de renvoi, conseils de discipline. Il faut pourtant rappeler que le syndicat SUD avait tenté des négociations avec la direction ; cette dernière avait décidé que ces heures supplémentaires « écrêtées » devaient être récupérées, décision bafouant le Code du travail français : soit ces heures supplémentaires devant être réglées à 25% voire 50%, soit la rémunération de ces heures devant être remplacées en tout ou partie par un repos équivalent ou égal à la rémunération majorée.

L'Inspection du travail soutient actuellement les agents-plaignants dans leur procédure face à une direction qui refuse tout dialogue, et qui refuse de reconnaître un traitement illégal de ses employé-e-s.

Mesdames les ministres, Monsieur Éric Coquerel souhaite connaître vos positions respectives concernant ce scandale professionnel dont sont victimes des agents d'organismes ayant des missions qui font partie du service public ! Les plaignants peuvent-ils compter sur votre soutien pour faire valoir leurs droits et la reconnaissance de leur travail ?